

Reconnaissance de la violence conjugale comme problème social au Québec. Du privé au public.



Chantal Lavergne, CIUSSS CSIMTL
NOUVEAUX REGARDS SUR LA VIOLENCE
CONJUGALE
Université d'été
TRAJEVI
22 août 2016



Introduction

- Violence conjugale comme problème social d'envergure = phénomène relativement récent
- Plusieurs moyens mis en place pour aider les victimes et contrer la violence
- Beaucoup de connaissances issues de la recherche et des savoirs d'expérience, en particulier sur l'ampleur et les causes de ce problème, les conséquences pour les victimes et leurs besoins
- Moins sur le passage de cette question considérée d'ordre privé en un problème public



Objectifs de l'étude

- ◆ Étudier le processus de construction de la violence faite aux femmes en contexte conjugal comme problème social et pénal au Québec (Lavergne, 1997)
- ◆ Plus spécifiquement, analyser:
 - ◆ Les circonstances entourant l'émergence de cette question comme problème
 - ◆ L'évolution de la définition du problème de même que des solutions pour y faire face et réponse institutionnelle
 - ◆ Le rôle joué par le mouvement des femmes ainsi que par celui des autres participants qui ont pris part à l'entreprise de construction sociale

Qu'est-ce qu'un problème social?

Perspective sur les conditions objectives

- PS = existe indépendamment de la perception qui en est faite
- Reflète un écart avec les normes sociales partagées
- S'intéresse:
 - Conditions elles-mêmes, leur ampleur, leurs causes, leurs conséquences, etc.

Constructivisme social

- PS = activités de revendications d'individus ou de groupes affirmant qu'il faut changer une condition (Spector et Kitsuse, 1987)
- S'intéresse :
 - Aux débats entourant la définition du problème et les solutions proposées
 - Aux groupes, à leurs valeurs, leurs stratégies et leur pouvoir
 - Au traitement public institutionnel (Gusfield, 1981)



Méthodologie

- ◆ Analyse qualitative basée sur la *présentation, la condensation, l'interprétation et le croisement de données* (Miles et Huberman, 1994)
- Entretiens semi directifs (22 personnes)
 - Maisons d'hébergement, Regroupement et Fédération
 - Ressources d'aide pour conjoints violents
 - Féministes d'état (CSF, Consult-action, SCF)
 - Services sociaux (CLSC)
 - Police
 - Ministères des Affaires sociales; de la Justice et du Solliciteur général du Québec
- Documents publics et à circulation restreinte
- Méthode de sélection de type «boule de neige»

Étapes du processus analysé

Étape 1:
émergence
du problème

(Première
moitié des
années 70)

Étape 2:
politisation

(Fin des années
70)

Étape 3:
reconnaissance
officielle

(Première moitié des
années 80)

Étape 4:
Réaffirmation de
l'inscription du
problème dans
l'action publique

(Première moitié des
années 90)



Étape 1: émergence du problème

- Première moitié des années 70: deuxième vague du mouvement féministe (courant plus radical et militant)
 - Vécu des femmes redéfini comme politique
 - Problèmes liés au corps des femmes (ex.: accès à l'avortement, la contraception, le divorce, etc.) = manifestations du patriarcat
 - Aide directe aux femmes



Émergence du problème (suite)

- Progressivement, groupes de femmes identifient et nomment comme problème:
 - les menaces, les humiliations, les coups infligés aux femmes par leur conjoint
 - le climat de peur et d'insécurité
- Expérience de ces femmes = problème collectif situé dans les rapports de domination des femmes par les hommes

« Pour nous il s'agissait de dire, c'est un problème de société, un problème collectif, et pas juste une responsabilité individuelle. C'est parce qu'on vit dans un société où c'est toléré de le faire et où les hommes ont plus de pouvoir que les femmes » Intervenante 3 d'un centre de femmes

Émergence du problème (suite)

- Maisons d'hébergement = solution au problème nouvellement construit
 - Lieux de lutte contre la violence
 - Moyen d'autonomisation des femmes

Persiste toutefois une certaine ambiguïté quand à la façon de nommer le problème: femmes victimes de violence conjugale ou femmes en difficulté?

« On nommait pas toutes ça comme de la violence conjugale faite aux femmes parce qu'on avait peur. On se disait que si on nommait le phénomène comme ça, des portes allaient se refermer, on allait soulever un tollé de protestations » Intervenante 6 de maison d'hébergement

Étape 2: politisation du problème

- Maisons d'hébergement cherchent à se regrouper = visibilité de la problématique et enjeu de financement
- Organisme féministe d'État (Consult-action) comme facilitateur
- Même si pas unanimité, priorité accordée au problème des « femmes victimes de violence conjugale »

« Quand les maisons se sont dit « nous sommes pus là pour toutes les problématiques liées aux femmes en difficulté, mais seulement pour les femmes victimes de violence conjugale », ça été un tournant. Ça permis aux femmes de s'identifier au problème. Quand tu parles de femmes en difficulté, tu parles pas du vrai problème » (Intervenante 1, membre du Regroupement provincial)

- Différentes stratégies d'action pour faire connaître les besoins financiers des maisons et la problématique :
 - Présence dans les médias écrits et électroniques
 - Lobbying auprès des politiciens
 - Documents écrits sur les positions du Regroupement
 - Manifestations publiques (ex.: occupation à l'Assemblée nationale)



Politisation du problème (suite)

- Organisme féministe d'État (Conseil du statut de la femme) participe au processus de construction et de légitimation du problème auprès de l'État
- Pas simple relayeur du discours des maisons d'hébergement car cherche aussi à élargir la vision du problème = violence conjugale située dans le problème plus large des violences faites aux femmes
 - Mieux faire ressortir l'ampleur du problème et son caractère social
- CSF adhère aussi à la perspective féministe radicale défendue par les groupes de femmes pour expliquer le problème

Politisation du problème (suite)

- Mais, solutions proposées par le CSF ouvrent la voie à une implication plus importante de l'État, principalement via le secteur du social
- Adapte le discours sur les solutions dans un langage et sous une forme compatibles avec ceux de l'État
 - « Chaque aspect du problème trouve sa solution dans les instruments dont les ministères disposent ou devraient disposer » (CSF, 1978)
- Rôle des maisons d'hébergement dans la résolution du problème est quand même reconnu
 - « Assurer l'autonomie, la consolidation et le développement des ressources alternatives pour femmes violentées »



Politisation du problème (suite)

- Criminalisation des comportements violents des conjoints n'est pas encore envisagée comme une solution, contrairement à ce qui se produit dans le reste du Canada et aux États-Unis
- Solutions plus globales touchant la distribution du pouvoir social et économique entre les hommes et les femmes sont peu mises de l'avant dans les discours

Étape 3: reconnaissance officielle du problème

- Prise en charge du problème par l'État via deux politiques sectorielles
 - Appropriation du cadre d'interprétation féministe sur les causes
 - Mise en évidence du caractère social du phénomène
 - Engagement à dénoncer et à agir pour contrer le phénomène en proposant un plan d'action centré sur :
 - Le développement de services sociaux publics courants et spécialisés aux femmes violentées
 - Le financement des maisons d'hébergement comme organismes communautaires
 - La reconnaissance du caractère criminel de la VC combinée aux solutions sociales (ex.: programmes d'intervention aux conjoints violents)

Reconnaissance officielle du problème (suite)

- Adaptation de certains aspects selon la logique administrative et organisationnelle des ministères concernés
- MAS (1985): Politique sur les femmes violentées
 - Femmes violentées comme une clientèle-cible de services spécialisés
 - Se donne à lui et à son réseau de services un rôle majeur dans la résolution du problème
 - MdH = rôle d'appoint, complémentaire
- Justice et Solliciteur (1986): politique sur la VC
 - VC = crime entre un agresseur et une victime plutôt que violence des hommes contre des femmes
 - Comportements et attitudes criminelles des agresseurs = cause du problème et cible de l'intervention socio-judiciaire

Étape 4: réaffirmation de l'inscription du problème dans l'action publique

- Remise en cause de certains aspects de la définition du problème et de l'efficacité des mesures visant à le contrer :
 - manque de concertation entre les ministères et organismes
 - absence de perspective globale à l'égard du problème,
 - approches contradictoires à l'approche féministe,
 - inadéquation de l'intervention pénale,
 - financement inadéquat des ressources d'aide pour les victimes et les conjoints aux comportements violents
 - Etc.

Réaffirmation (suite)

- Réponse gouvernementale plutôt que ministérielle à travers une politique d'ensemble sur la violence conjugale (1995):
 - Réaffirmation de la grille de lecture féministe à l'égard du problème mais aussi de l'intervention (ex.: ressources d'aide aux conjoints violents)
 - Reconnaissance de l'importance d'une perspective globale mais à l'égard de la VC
 - Élargissement de la définition de victimes de VC (réalités particulières)
 - Etc.
- Mais stabilité des ressources financières aux MdH et organismes d'aide aux CV non assurée

Conclusion

- Construction sociale du problème de la violence conjugale = actions conjuguées d'un mouvement social et d'actrices de la sphère des politiques publiques
- Tout au long du processus ce n'est pas tant la définition féministe du problème qui se trouve au cœur des débats, mais plutôt la recherche de solutions
- État et ses différentes institutions sont considérés comme un élément essentiel dans le processus de changement social
- Prise en charge dans deux pans de l'État: pénal et surtout social
 - Certaine tendance à l'individualisation et à la dépolitisation du problème
 - Solutions institutionnelles et surtout communautaires sujettes aux impératifs économiques
- Importance de s'intéresser aussi à la façon dont cette construction continue de se transformer sur le terrain